



Conseil européen

**Bruxelles, le 14 décembre 2018  
(OR. en)**

**EUCO 17/18**

**CO EUR 22  
CONCL 7**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (13 et 14 décembre 2018) – Conclusions

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

---

## **I. CADRE FINANCIER PLURIANNUEL**

1. Le Conseil européen se félicite des travaux préparatoires approfondis sur le futur cadre financier pluriannuel qui ont été menés au cours de ce semestre et prend note du rapport de la présidence sur leur état d'avancement. Il demande à la future présidence de poursuivre ces travaux et d'élaborer une orientation pour la prochaine étape des négociations, afin qu'un accord puisse intervenir au sein du Conseil européen à l'automne 2019.

## **II. MARCHÉ UNIQUE**

2. Le marché unique est l'une des grandes réalisations de l'Union, qui a apporté d'importants avantages aux Européens. Il s'agit de notre principal atout pour assurer le bien-être des citoyens, une croissance inclusive et la création d'emplois, ainsi que du moteur essentiel de l'investissement et de la compétitivité à l'échelle mondiale. Vingt-cinq ans après la création du marché unique, nous devons continuer à faire progresser dans toutes ses dimensions le programme qui lui est consacré et mettre au point une approche orientée vers l'avenir.

Le Conseil européen:

- invite le Parlement européen et le Conseil à parvenir à un accord, avant la fin de la législature actuelle, sur le plus grand nombre possible de propositions à l'examen qui ont trait au marché unique. Il importe également d'éliminer les obstacles injustifiés qui subsistent, en particulier dans le secteur des services, ainsi que de prévenir l'apparition de nouveaux obstacles et tout risque de fragmentation. Le Conseil européen invite la Commission à poursuivre l'analyse et les travaux qu'elle mène à cet égard;
- appelle à mettre en œuvre et à faire respecter, à tous les niveaux de pouvoir, les décisions prises et les règles adoptées, ainsi qu'à veiller au respect des normes et à l'application avisée des principes d'une meilleure réglementation, y compris la subsidiarité et la proportionnalité;
- souligne qu'il faut faire davantage pour que le marché unique offre une assise solide pour une Union européenne tournée vers l'extérieur, confiante et plus autonome dans un contexte mondial difficile;

- insiste sur le fait que le marché unique doit évoluer de manière à intégrer pleinement la transformation numérique, y compris l'intelligence artificielle, l'essor de l'économie des données et des services, la connectivité et la transition vers une économie plus verte;
  - préconise de renforcer la cohérence avec toutes les politiques connexes.
3. Le Conseil européen tiendra, au printemps prochain, un débat approfondi sur le développement futur du marché unique et la politique européenne du numérique dans la perspective du prochain programme stratégique.

### **III. MIGRATIONS**

4. Le Conseil européen s'est penché sur la mise en œuvre de son approche globale en matière de migrations, qui associe un contrôle véritablement effectif des frontières extérieures de l'UE, une action extérieure accrue et les aspects intérieurs, conformément à ses conclusions de juin et d'octobre 2018.
5. Le Conseil européen constate que le nombre de franchissements illégaux des frontières détectés a été ramené aux niveaux d'avant la crise et que la tendance générale à la baisse se poursuit. C'est là le résultat de la politique migratoire extérieure de l'Union et de ses États membres, fondée en particulier sur le contrôle des frontières extérieures, la lutte contre les passeurs et la coopération avec les pays d'origine et de transit, qui s'est intensifiée ces derniers mois. Il y a donc lieu de poursuivre cette politique, de la développer plus avant et de la mettre pleinement en œuvre. Il convient de continuer à faire preuve de vigilance en ce qui concerne toutes les routes existantes et émergentes, en particulier au vu des hausses observées récemment sur les routes de la Méditerranée occidentale et orientale.
6. En ce qui concerne les politiques intérieures, le Conseil européen invite les colégislateurs à conclure rapidement les négociations sur le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. Il se félicite de l'accord intervenu au niveau du Conseil le 6 décembre 2018 au sujet du renforcement du mandat du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes dans le domaine du retour et de la coopération avec les pays tiers. Il appelle également à redoubler d'efforts pour conclure les négociations sur la directive retour, sur l'Agence pour l'asile et sur tous les éléments du régime d'asile européen commun, dans le respect de ses conclusions antérieures et compte tenu du degré d'avancement différent de chacun de ces dossiers.

#### IV. AUTRES POINTS

##### *Relations extérieures*

7. Le Conseil européen a débattu de la préparation du sommet à venir avec la Ligue des États arabes, qui aura lieu les 24 et 25 février 2019.
8. Le Conseil européen se déclare extrêmement préoccupé par l'escalade observée dans le détroit de Kertch et en mer d'Azov, ainsi que par les violations du droit international commises par la Russie. Il réaffirme son attachement au droit international, à la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi qu'à la politique de l'UE de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée. Rien ne justifie le recours à la force militaire par la Russie. Le Conseil européen demande la libération immédiate de tous les marins ukrainiens détenus ainsi que la restitution des navires saisis et la liberté de passage pour tous les navires dans le détroit de Kertch. L'UE se tient prête à adopter des mesures visant à renforcer encore le soutien qu'elle apporte, en particulier en faveur des zones ukrainiennes touchées.
9. Le Conseil européen se félicite vivement du vote positif du Parlement européen sur l'accord de partenariat économique UE-Japon et attend avec intérêt l'entrée en vigueur imminente de cet accord.

##### *Changement climatique*

10. Faisant suite à la présentation de la communication de la Commission intitulée "Une planète propre pour tous" et tenant compte des résultats de la COP24 à Katowice, le Conseil européen invite le Conseil à mener des travaux sur les éléments exposés dans la communication. Le Conseil européen fournira des orientations sur la direction générale à suivre et les priorités politiques au cours du premier semestre de 2019, afin que l'Union européenne soit en mesure de présenter d'ici 2020 une stratégie à long terme dans le droit fil de l'accord de Paris.

### ***Sécurité et défense***

11. Le Conseil européen se félicite des progrès importants qui ont été accomplis dans le domaine de la sécurité et de la défense, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la coopération structurée permanente, l'amélioration de la mobilité militaire, la mise en œuvre du programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense et les négociations relatives au Fonds européen de la défense proposé. Il fait sien le pacte en matière de PSDC civile. Ces initiatives contribuent à accroître l'autonomie stratégique de l'UE et sa capacité à agir en tant que garant de la sécurité, tout en complétant et renforçant les activités de l'OTAN et en affermissant la coopération UE-OTAN, dans le plein respect des principes d'inclusion, de réciprocité et d'autonomie des processus décisionnels de l'UE.

### ***Désinformation***

12. La propagation de la désinformation délibérée, systématique et à grande échelle, y compris en tant qu'élément de la guerre hybride, constitue un défi stratégique majeur pour nos systèmes démocratiques. Ce phénomène requiert une réponse urgente, qui doit s'inscrire dans la durée, dans le plein respect des droits fondamentaux. Le Conseil européen:
  - souligne la nécessité d'une réponse déterminée, qui porte sur les dimensions intérieure et extérieure et qui soit globale, coordonnée et dotée de ressources suffisantes sur la base d'une évaluation des menaces;
  - demande la mise en œuvre rapide et coordonnée du plan d'action conjoint sur la désinformation présenté par la Commission et la haute représentante, de manière à consolider les capacités de l'UE, à renforcer les réponses conjointes et coordonnées entre l'Union et les États membres, à mobiliser le secteur privé et à accroître la résilience de la société face à la désinformation;
  - appelle à une action rapide et décisive tant au niveau européen qu'au niveau national pour garantir des élections européennes et nationales libres et régulières.
13. Le Conseil est invité à poursuivre les travaux sur cette question et à en rendre compte au Conseil européen en mars 2019.

***Lutte contre le racisme et la xénophobie***

14. Le Conseil européen condamne toutes les formes d'antisémitisme, de racisme et de xénophobie, et souligne qu'il est important de lutter contre l'intolérance. Il se félicite de l'adoption, le 6 décembre 2018, de la déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme.

***Dialogues avec les citoyens et consultations citoyennes et préparatifs en vue du programme stratégique***

15. Le Conseil européen salue la tenue de dialogues avec les citoyens et de consultations citoyennes, qui ont été une occasion sans précédent de communiquer avec les citoyens européens et qui pourraient inspirer des dialogues et consultations à venir. Le rapport conjoint élaboré par la présidence actuelle et la future présidence, ainsi que les différents rapports nationaux et contributions des autres institutions européennes, recensent un certain nombre de préoccupations et d'attentes de la part des citoyens participants, soucieux de voir l'UE produire des résultats concrets. Lors de la réunion informelle qu'ils tiendront à Sibiu le 9 mai 2019, les chefs d'État ou de gouvernement examineront les priorités pour le prochain cycle institutionnel, en vue de parvenir en juin 2019 à un accord sur le prochain programme stratégique.

